



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réparation automobile

Question écrite n° 47973

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la loi relative à la réduction du temps de travail pour les entreprises de la branche des services de l'automobile, qui connaît aujourd'hui une pénurie significative de main-d'oeuvre. En effet, la mise en place de ce nouveau dispositif aura pour conséquence pour les petites entreprises d'alourdir leurs charges salariales. La comptabilité de l'allègement des cotisations patronales instauré par la loi du 19 janvier 2000 avec un recours aux heures supplémentaires qui resteraient structurelles tant que le marché du travail ne permettrait pas d'embaucher d'une part, et le déclenchement du seuil de mise en oeuvre du repos compensateur légal à partir du contingent conventionnel d'heures supplémentaires d'autre part, seraient deux mesures de nature à améliorer la situation de cette branche d'activité. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47973

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3765